

Secrétariat: Madame Kris Beun
Avenue du Curé-Baud 51
CH-1212 Grand-Lancy

T 022 794 94 68

alma.lancy@sunrise.ch

RECOMMANDE

DALE

Office des autorisations de construire
5, rue David Dufour
Case postale 22
1211 Genève 8

Grand-Lancy, le 2 août 2017

Concerne : Requêtes nos. DD 110550, DD 110555, DD 110560, M 7929, M 7928

Abattage d'arbres et construction d'immeubles de logements et parkings souterrains
/ chemin des Palettes 14, 14A et 14B / zone 5, dév.3 / parcelles 1218, 2185, 1656 /
dates de parution : 12.7.17, 13.7.17, 17.7.17

Madame, Monsieur,

L'association ALMA dépose par la présente une opposition au nom et pour le compte de ses membres contre le projet susmentionné.

Les opposants : ALMA, Association d'habitants du quartier, concernés par l'arrivée du tram dans le quartier. L'Association s'est constituée le 24 juin 2014, elle veille au respect de l'environnement et à la qualité de vie dans le quartier Palettes - Semailles - Fraisiers. Dans ce sens, elle a organisé une initiative populaire communale (munie de 2490 signatures) et intitulée « *Pour une intégration respectueuse du tram dans le quartier* ». Cette initiative a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Lancy.

Le quartier concerné : Il s'agit de l'ensemble de Lancy-Sud d'une surface d'environ 20 hectares, avec notamment les habitations du chemin des Palettes, du chemin des Semailles, de l'avenue Curé-Baud et des Fraisiers.

L'initiative populaire « Pour une intégration respectueuse du tram dans le quartier ».

Validées par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015 et par les Autorités communales de la Ville de Lancy, nous rappelons que les revendications de l'initiative populaire communale sont les suivantes :

1. Que les habitants soient associés dans le développement du projet de tram et d'aménagement de Lancy-Sud, conformément à la Constitution genevoise (art. 134 et 135).
2. Que les places de parkings supprimées le long du tracé du tram doivent être compensées en souterrain par un parking d'env. 280 places situé aux ch. des Palettes / ch. des Semailles.
3. Que Lancy-Sud soit réhabilité en « éco-quartier » avec toutes les mesures adéquates :
 - Mise en place de mesures d'aménagement (ex. chicanes, bacs à fleurs, trottoirs, pistes cyclables) dans toutes les rues communales du quartier (ch. des Palettes, ch. des Semailles, av. du Curé-Baud, ch. des Fraisiers, ch. Champ-Gottreux, ch. du Clos).
 - Les espaces libérés en surface doivent être transformés en zones de rencontres et de places publiques pour les habitants, avec le maintien des arbres au ch. des Palettes et au ch. des Fraisiers.
 - Mise en place de mesures adéquates pour réduire les nuisances de bruit à un niveau maximum d'immission selon l'OPB (art.40, al.1) et de vibrations dues au passage du futur tram.
 - Mise en place de capacités supplémentaires pour la mobilité douce (piétons, pistes cyclables en site propre) pour améliorer la sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite.
 - Refus d'amputer même partiellement le Tennis des Fraisiers, le Terrain d'Aventures et le Parc en Sauvy.

Motifs de l'opposition

1. Manque de cohérence entre ce projet et le projet de tram au chemin des Palettes

Nous constatons avec stupéfaction que le projet en référence manque totalement de cohérence par rapport au projet de tram via le chemin des Palettes. En effet, les soucis exprimés par la population au travers de l'initiative populaire mentionnée ci-dessus ne sont pas pris en considération dans ce projet, notamment au niveau de la demande de réaliser un éco-quartier, au niveau du refus de construire des parkings en surface et au niveau du maintien des arbres.

2. Refus de construire 6 places de parking visiteur :

Le projet en référence prévoit la construction de 6 places de parking visiteur en surface sur la parcelle 1218 avec accès depuis le chemin des Palettes.

Nous nous opposons fermement à la construction de ces places de parking en surface pour les raisons suivantes :

- Ces places de parking sont contraires à l'esprit de notre initiative populaire « *Pour une intégration respectueuse du tram dans le quartier* », notamment au point 2 de cette initiative, qui demande de prévoir les places de parking en sous-sol.
- Ces places de parking n'auront qu'une durée de vie éphémère, car lorsque le tram sera en service, ces places de parking ne seront plus accessibles depuis le chemin des Palettes pour des raisons d'exploitation du tram.
- Il est aberrant de sacrifier de la surface au sol pour des besoins de places de parkings en surface, notamment dans un quartier aussi dense que les Palettes.

Nous demandons instamment que ces places de parkings "visiteurs" soient prévues en sous-sol.

3. Refus d'abattre trois arbres de grande qualité botanique :

Le projet prévoit d'abattre trois grands arbres de grande qualité botanique qui sont situés sur la parcelle 1218 : un hêtre pourpre (diamètre 65 cm), un magnolia (diamètre 35 cm) et un if (diamètre 40 cm) pour des besoins de construire des places de parking en surface !!!

Nous nous opposons fermement à l'abattage de ces arbres pour les raisons suivantes :

- Cet abattage est contraire à notre initiative. Elle demande de maintenir les arbres sur l'ensemble de la zone et refuse l'abattage d'arbres pour des besoins de parkings en surface.
- Le maintien de ces arbres est techniquement possible, car les gabarits de l'immeuble projeté ne les impactent pas.

4. Remplacement de tous les arbres abattus par de nouveaux arbres

Selon les plans que nous avons consultés, de nombreux autres arbres devront être abattus pour les besoins du projet sur les parcelles 1218, 2185 et 1656. Etant donné la densité forte du quartier, il est primordial de garder un maximum d'arbres et d'espaces de verdure qui sont les poumons de ce quartier.

Nous demandons donc que tous les arbres abattus doivent être à minima compensés en nombre et en qualité botanique par de nouveaux arbres d'essence similaire à planter spécifiquement sur le territoire du quartier Les Semailles – Les Palettes.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération nos revendications.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

E. Brademann, Présidente d'ALMA